

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02_84_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/84-07
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

TOURISME AIDE A LA RESTAURATION TRADITIONNELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une subvention de 10 615 € à la Sarl « Leyssensiel » pour la réalisation de travaux dans le restaurant d'Melichkann à JEBSHEIM, selon les éléments de la fiche de présentation annexée au rapport ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante ;
- ❖ précise que le crédit de 10 615 € sera prélevé sur l'enveloppe 89698, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER